

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nîmes, le 18/06/2019

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NÎMES

16 avenue Feuchères
CS 88010
30941 NÎMES cedex 09
Téléphone : 04.66.27.37.00
Télécopie : 04.66.36.27.86



E19000063 / 30

M. le Maire
Mairie
30126 LIRAC

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
09h00 à 12h00 - 14h00 à 16h30

Dossier n° : E19000063 / 30
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LIRAC et la définition d'un périmètre délimité des abords de "l'église basse" classée monument historique

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le vice-président du tribunal a désigné Monsieur Jean-Louis BLANC, responsable des services techniques d'EURENCO France en retraite, demeurant 6 impasse Jules verne, LES ANGLES (30133) (tel : 04 90 25 80 84 ; portable : 06 82 04 74 98) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
par délégation,

Armelle LEVEQUE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

18/06/2019

N° E19000063 / 30

LE VICE-PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 1

Vu enregistrée le 14/06/2019, la lettre par laquelle le Maire de la commune de LIRAC demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LIRAC et la définition d'un périmètre délimité des abords de "l'église basse" classée monument historique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code du patrimoine ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Louis BLANC est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la commune de LIRAC et à Monsieur Jean-Louis BLANC.

Fait à Nîmes, le 18/06/2019

Le Vice-président délégué,



Jean-Baptiste BROSSIER